

## REGLEMENT INTERNE CEP UIG-UNIA

### Année scolaire 2024-2025

Horaires	<b>07h45-11h45 / 12h45-16h45</b>
Pauses	09h30-09h50 / 14h45-15h05 Facultatives et horaires pouvant varier selon chaque atelier et chaque formateur CEP. Les pauses ne doivent pas faire l'objet de déplacements en dehors des limites du bâtiment, sauf avec autorisation du formateur. Vestiaires et escaliers ne sont pas des lieux de pause.
Arrivées tardives / Absences	En cas d'arrivées tardives, prévenir votre formateur. En cas d'absences (maladie ou autres), prévenir avant 9h votre formateur, ainsi que votre entreprise et apporter une excuse écrite signée par un répondant légal (pour les apprentis mineurs) dès votre retour. En cas d'absences pour maladie ou accident, leur fournir le certificat médical dès le 3 <sup>ème</sup> jour d'absence. Absences prévues doivent être annoncées à l'avance. Arrivées tardives et absences imprévues doivent être excusées. <u>Cumul de plus de 3 arrivées tardives par mois</u> : sanctions possibles. Toutes consignées dans vos relevés mensuels d'absences et rapports de stage et qui sont transmis à votre entreprise
Comportement dans les ateliers	Ateliers ne sont pas un « terrain de jeux » mais lieux de travail et d'apprentissage, où se trouvent des machines et outils dangereux. Calme, concentration, respect des formateurs, des consignes et des autres apprentis, sont de rigueur
Tenue de travail / Equipement personnel individuel de sécurité (EPI)	Blouse/salopette de travail, pantalons longs et chaussures fermées <u>obligatoires</u> . <b>Le port de tout autre équipement de sécurité est également obligatoire, selon la profession, les machines et les consignes des formateurs.</b> Toute contravention à ces règles pourrait entraîner des sanctions.
Utilisation et entretien des machines / Nettoyage de fin de journée	Utiliser les machines et outils avec soin et selon les consignes. Nettoyer après chaque utilisation les machines et outils communs et les ranger à leur emplacement. Nettoyer les machines et ateliers selon les instructions des formateurs, notamment en fin de journée et même après 16h45 si le formateur le juge nécessaire. Ne pas quitter les ateliers sans l'accord de votre formateur et après avoir contrôlé l'arrêt des machines et des installations.
Téléphones portables et appareils électroniques	Interdiction stricte d'utiliser votre téléphone portable, iPhone, IPod, MP3, montre connectée, etc. pendant les heures d'atelier. Ces appareils doivent rester dans votre casier au vestiaire. Ils peuvent être utilisés pendant les pauses. Ils seront confisqués pour la journée en cas de non-respect.
Coursives	Accès aux coursives (balcons autour du bâtiment) interdit.
Ascenseurs / Monte-charge / Toilettes	Respect des installations partagées avec d'autres locataires de l'immeuble. Maintenir ces lieux propres. Dégâts à votre charge.

Fumée / Substances illicites / Alcool	<p>Le bâtiment de Pont Rouge est entièrement non-fumeur.</p> <p>Pour des raisons évidentes de sécurité, la consommation de toutes substances illicites, d'alcool ou de médicaments * pouvant altérer certaines fonctions (attention, concentration, vigilance...), sont strictement interdits.</p> <p><b>Toute contravention et récidives seront sanctionnées strictement et votre entreprise informée immédiatement.</b></p> <p>* si un traitement médical doit être suivi, et que ce dernier peut avoir des effets sur les fonctions citées et dès lors mettre en danger l'apprenti-e, la direction du CEP doit en être informée (certificat médical le cas échéant) afin d'adapter l'enseignement et en particulier l'utilisation des machines.</p>
Contacts en cas d'urgence / Information médicale	<p><b>Formulaire contacts personnels en cas d'urgences et questions médicales (à remplir par tous-tes les apprenti-e-s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- important de connaître les personnes de votre entourage à contacter en priorité en cas d'urgence</li> <li>- important de connaître informations médicales si vous n'êtes pas en état pour donner les indications au personnel d'intervention d'urgences médicales</li> <li>- confidentialité préservée : formulaire sera uniquement détenu par votre formateur et la direction du CEP ; aucune information y relative ne sera divulguée, sauf en cas d'urgence pour la santé de l'apprenti-e.</li> </ul> <p><b>Les apprenti-e-s qui ne souhaitent pas ou que partiellement remplir ce formulaire doivent obligatoirement le signer (signature d'un représentant légal pour un-e apprenti-e mineur) et le remettre à la direction du CEP en début d'année scolaire.</b></p>
Pause repas de midi	<p>Un restaurant public est à disposition au 7<sup>ème</sup> étage pour les repas.</p> <p>Un plat du jour et différentes autres options sont proposés tous les jours.</p> <p>Ce restaurant est géré par l'Orif, indépendant du CEP, il est donc obligatoire de respecter les règles suivantes imposées par l'Orif : notamment interdiction d'apporter des picnic/repas/aliments achetés dans autres restaurants ou commerces.</p> <p>Ateliers, escaliers et paliers ne sont pas des lieux de repas.</p> <p>Pas de chewing-gum dans les ateliers.</p> <p>Parc de la Villa Bernasconi, Migros Express et autres commerces se trouvent à 5 min. à pied du CEP.</p>
Accès/Parking	<p>Arrêt TPG : « P+R Etoile » tram 15 et 17, bus 21, 43 et D...</p> <p>Arrêt CFF : « Lancy Pont-Rouge » depuis gare de Comavin</p> <p>Les deux-roues doivent être parkés aux endroits prévus à cet effet à l'extérieur du bâtiment. Si complet, ne pas se parker sur des zones hors parking deux-roues autour du bâtiment (contraventions), mais trouver un autre emplacement autorisé dans le quartier.</p> <p>Quelques places deux-roues avant la passerelle qui mène au Parc de la Villa Bernasconi et au bas des escaliers menant à l'arrêt CFF Lancy Pont-Rouge.</p> <p>Pas de places de parking pour voitures (parkings les plus proches : P+R Etoile et Parking Esplanade Pont-Rouge).</p> <p>L'usage du parking souterrain du bâtiment où loge le CEP, est strictement privé et réservé aux locataires.</p> <p>L'accès au sous-sol est accessible uniquement avec l'autorisation d'un formateur.</p>

**! Attention !** ce règlement interne ne remplace pas, mais complète les règlements et normes de sécurité (générales ou dédiées aux machines/emplacements particuliers) qui sont affichés dans tous les ateliers. Les apprenti-e-s doivent donc également les connaître et les respecter strictement.

**Prénom et nom de l'apprenti-e :** \_\_\_\_\_

**confirme avoir pris connaissance du règlement interne du CEP UIG-UNIA et s'engage à le respecter ou à assumer les conséquences de son non-respect.**

**Signature de l'apprenti-e (ou représentant légal pour les mineurs) :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_